

**RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION DE PRESENTATION**  
**Election complémentaire d'un 3<sup>ème</sup> membre à la Cour des comptes du Canton de Vaud –**  
**Législature 2014-2019**

**Préambule**

Du vendredi 11 octobre au dimanche 10 novembre 2013, le Secrétariat général du Grand Conseil a fait paraître une annonce dans la Feuille d'Avis Officiels du Canton de Vaud afin de rechercher des candidats pour le 3<sup>ème</sup> poste à la Cour des comptes. Parallèlement, un avis simplifié a paru dans les quotidiens 24 Heures et le Temps. La Commission de présentation a reçu cinq candidatures. L'un des candidats ne présentant pas les qualités requises pour cette fonction, il a été écarté. La Commission de présentation a donc choisi d'auditionner quatre candidats.

**Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 20 novembre 2013 toute l'après-midi. Elle était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet, président, Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Gloria Capt, Fabienne Despot, MM. Jérôme Christen, Régis Courdesse, Jacques Perrin, Nicolas Rochat Fernandez, vice-président. La Commission de présentation a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par 4 experts indépendants, ainsi que le requiert la loi sur le Grand Conseil. Ces derniers sont MM. Christophe Boy, Cédric Briand, José Giavazzi et Christian Pühr experts élus par notre Grand Conseil sur la base de l'alinéa 5 de l'art. 160 de la LGC : *"le choix des experts indépendants repose sur leurs qualifications qui doivent être propres à assurer que membres de la Cour des comptes remplissent les conditions posées par la loi"*.

M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

**Déroulement des auditions**

La Commission de présentation a reçu les quatre candidats qui ont pu faire valoir leurs qualités et motivations durant environ 45 minutes. Elle a posé des questions personnelles aux candidats sur leur parcours professionnel. Ils ont pu expliquer de manière précise les raisons qui les ont conduits à solliciter ce poste. La Commission de présentation a également abordé des questions cruciales comme leur vision de la Cour des comptes, l'audit de performance et le suivi des recommandations ainsi que leur conception du développement durable. Les rapports envisagés avec les pouvoirs politiques ou les institutions publiques ont également fait l'objet de questions détaillées.

Les experts ont à leur tour posé des questions plus techniques aux candidats afin de déterminer leurs aptitudes pour prétendre au poste de magistrat à la Cour des comptes.

## **Délibérations des experts**

A l'issue des auditions, les experts se sont retirés pour délibérer à huis clos. A leur retour, le porte-parole du collège d'experts a informé la Commission de présentation de leurs avis unanimes en faveur de l'un des candidats. Les quatre experts ont estimé que les trois autres personnes ne convenaient pas pour ce poste. Les membres de la commission ont eu tout loisir de leur demander de préciser leur recommandation.

## **Délibérations de la Commission de présentation**

La Commission de présentation a pris note de l'avis des experts et a pris congé de ces derniers avant de délibérer à son tour sur les qualités de chaque candidat. En décomptant la personne qui a retiré sa candidature et dont le nom ne sera pas cité dans ce rapport, MM. Luc Jeanneret, Emmanuel Sangra et Frédéric Grognoz restent candidats pour la suite de la procédure.

Suite à un débat animé où les qualités des candidats ont été soigneusement examinées, la Commission de présentation a décidé d'écarter M. Luc Jeanneret. Ce choix n'enlève rien aux qualités personnelles du candidat, mais le rôle de la Commission de présentation est de trancher. M. Luc Jeanneret a choisi de maintenir sa candidature quel que soit l'avis de la commission, ce qui explique la citation de son nom dans ce rapport.

Ensuite, les commissaires ont décidé à la majorité de présenter deux candidats au plénum : MM. Emmanuel Sangra et Frédéric Grognoz, ces deux personnes ayant toutes deux d'indéniables qualités.

## **Candidats préavisés favorablement par la Commission**

M. Emmanuel Sangra propose un parcours professionnel lié aux audits financiers de la Confédération et à l'évaluation des politiques publiques. A ce titre, les experts l'ont reconnu comme le candidat le plus apte à occuper ce poste, ses qualités techniques étant à leurs yeux remarquables. Cependant, seule la minorité de la Commission l'a préavisé favorablement par 4 avis sur 9.

M. Frédéric Grognoz n'a pas rencontré un avis favorable des experts. Cependant, son excellente connaissance du Canton de Vaud et de ses institutions ont convaincu la majorité de la commission de le préavisé favorablement par 5 avis sur 9.

La majorité de la Commission de présentation a en effet estimé que la Cour des comptes avait besoin d'un magistrat plutôt que d'un auditeur. A ce titre, si les qualités techniques de M. Emmanuel Sangra ne font aucun doute, les capacités de rassembleur et d'organisateur du travail de la Cour des comptes alliés à une connaissance très pointue du microcosme vaudois ont privilégié le choix de M. Frédéric Grognoz pour ce 3<sup>ème</sup> poste à la Cour des comptes. La majorité de la commission est en effet persuadée que ce candidat offre la meilleure opportunité pour compléter la Cour des comptes, afin que les audits des institutions publiques soient diligentés par un fin connaisseur du terreau vaudois.

Ces deux préavis favorables, l'un minoritaire et l'autre majoritaire, étant très disputés, un rapport de minorité est annoncé.

## **Conclusion**

Bien que la Commission de présentation ne le préavisé pas favorablement, M. Luc Jeanneret reste candidat au 3<sup>ème</sup> poste de la Cour des comptes.

La Commission de présentation préavisé favorablement deux candidats, chacun d'eux proposant d'excellentes qualités pour accéder à ce poste de magistrat. Cependant, M. Emmanuel Sangra, malgré l'avis favorable des experts, n'est privilégié que par la minorité de la commission. Par

contre, de par ses connaissances étendues du Canton et ses qualités reconnues au sein de la fonction publique, M. Frédéric Grognuz est préféré par la majorité de la Commission de présentation.

***Par conséquent, la Commission de présentation préavise à la majorité de ses membres l'élection de M. Frédéric Grognuz pour un mandat à la Cour des comptes pour la législature 2014-2019.***

Chésereux, le 1er décembre 2013

Le rapporteur de majorité :  
(signé) *Jacques Ansermet*